



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-HQU-128

Déposé le : 04.03.14

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Reconversion des immeubles et terrains laissés libres par l'armée

Texte déposé

Lors de la consultation sur le DEVA l'an passé, le conseil d'Etat envisageait un partenariat public-privé pour la nouvelle utilisation des lieux abandonnés par l'armée. Dans la réponse au DDPS de février, il envisage de créer un groupe de travail en cas de fermeture de la caserne de Moudon

Question

Le Conseil d'Etat est-il prêt cas échéant à envisager des moyens financiers pour l'acquisition des biens immobiliers et à réunir toutes les forces de tous les services pouvant favoriser une reconversion et un redéploiement (formations, sport, police, économie notamment) avec la collaboration des communes concernées ?

Nom et prénom de l'auteur :

Perrin Jacques

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch